

Initiatives ministérielles

sera satisfaisante, peut-être pas aux yeux de tous, mais aux yeux de la majorité.

En terminant, je tiens à signaler que, au moment même où je vous parle, l'un de mes électeurs, John Rochon, d'Elliott Lake, se trouve en Argentine et participe aux Jeux panaméricains. Il est l'un des tireurs canadiens. Il a déjà remporté une médaille pour notre pays et je lui souhaite bonne chance. Son épouse, Donna, est restée à la maison et attend des nouvelles d'Argentine. Des gens comme John Rochon sont des citoyens exemplaires.

Je pense également à des gens comme Lionel Houle, un homme âgé de Massey, en Ontario, qui veut léguer ses armes à ses enfants et qui m'a confié ses inquiétudes à ce sujet. Ce sont des citoyens comme eux qui m'ont convaincu que les propriétaires d'armes à feu du Canada méritent notre respect et méritent de savoir que nous tenons compte de leur point de vue. Je crois qu'ils sont prêts à collaborer avec les Canadiens des régions urbaines pour régler cette question une fois pour toutes et pour trouver une solution qui s'avérera efficace partout au pays.

• (1240)

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion proposée par mon collègue, le député de Yorkton—Melville.

Cette motion vise à reconnaître les problèmes que pose le projet de loi C-68 et le fait que celui-ci traite de deux questions distinctes, à savoir la lutte contre la criminalité, que tout le monde appuie, et un programme répressif de contrôle des armes à feu, qui coûtera des centaines de millions de dollars, ne réduira pas la criminalité et fera que des milliers de Canadiens seront considérés comme des criminels simplement parce qu'ils n'auront pas bien enregistré leurs armes.

Il est fondamental que la Chambre légifère de façon claire et n'appuie que les projets de loi qui s'attaquent vraiment et efficacement aux problèmes de notre pays. Le ministre de la Justice aurait pu présenter un tel projet de loi, mais il a lié les deux questions. Il savait que les Canadiens en ont assez des criminels violents qui utilisent des armes à feu. Par conséquent, le projet de loi C-68 prévoit des peines vraiment sévères, y compris une peine minimale de quatre années d'emprisonnement pour certains délits.

Le projet de loi pénalise aussi les trafiquants d'armes et prévoit un moyen de dissuasion de la contrebande. Conformément à la mesure proposée, les profits de la contrebande et les véhicules des contrebandiers peuvent être saisis. En outre, les trafiquants d'armes s'exposent à de lourdes peines d'emprisonnement. C'est le genre de mesures que réclament les Canadiens et j'appuie entièrement ces éléments du projet de loi. En fait, je souhaiterais que beaucoup des peines prévues soient encore plus sévères.

Malheureusement, avec le projet de loi C-68, on exploite le désir légitime des Canadiens que la criminalité soit contenue afin d'exécuter le programme personnel du ministre. Celui-ci a affirmé très clairement croire que seuls les militaires et les policiers devraient pouvoir posséder des armes au Canada. Il l'a dit officiellement. Le ministre se sert manifestement du projet de loi C-68 pour réaliser ses souhaits personnels et s'en prendre aux personnes qui possèdent légitimement des armes.

Le ministre de la Justice laisse entendre que les Canadiens en général appuient tous les éléments du projet de loi C-68. Il cite des sondages en prétendant qu'ils corroborent son point de vue. Mais quelles questions ont été posées? Si vous demandez aux Canadiens s'ils sont en faveur de mesures propres à réduire la criminalité, bien sûr, qu'ils diront oui. Qu'en est-il vraiment?

En fin de semaine, j'écoutais un exposé de Brian Evans, en Alberta, où il montrait clairement comment la façon de poser les questions peut influencer les réponses. Il a dévoilé avec beaucoup d'ouverture le caractère trompeur des sondages. Je rappelle au ministre que John Diefenbaker a probablement très bien expliqué à quoi servent les sondages.

Que répondraient les Canadiens aux questions suivantes: Premièrement, croyez-vous que les Canadiens qui n'enregistrent pas leurs armes devraient être passibles d'un maximum de 10 ans d'emprisonnement aux termes de l'article 92 du projet de loi? Cela signifie qu'un chasseur qui n'enregistre pas ses armes pourrait être emprisonné pendant aussi longtemps que Denis Lortie, qui a commis plusieurs meurtres. Comment peut-on justifier de tels extrêmes?

Deuxièmement, croyez-vous qu'il soit juste que, en vertu des nouvelles règles permettant aux policiers de rechercher des armes non enregistrées, toutes les personnes qui n'accordent pas «au policier toute l'assistance possible» puissent être reconnues coupables d'un acte criminel et passibles d'une peine d'emprisonnement d'un maximum de deux ans? Cela signifie que la femme d'un agriculteur qui n'aide pas les policiers à condamner son mari en collaborant au moment d'une perquisition visant à trouver des armes non enregistrées pourrait être emprisonnée pendant deux ans. Cela est tout à fait incroyable.

Troisièmement, pensez-vous que le gouvernement devrait dépenser au moins 85 millions de dollars pour établir un registre universel des armes à feu? Bien sûr, ce montant peut aller jusqu'à des centaines de millions de dollars, dépendant de la personne à qui vous parlez. Rien ne prouve que ces mesures réduiront la criminalité. Des systèmes semblables, mis à l'essai dans d'autres pays, ont échoué lamentablement.

Ce sont les petits détails qui rendent la mesure diabolique. Lorsque le projet de loi C-68 est vu à la lumière de questions comme celles que je viens de poser, nous en saisissons bien les nombreux défauts. En s'en prenant à tous les propriétaires légitimes d'armes à feu, le ministre de la Justice rend un bien mauvais service à l'ensemble des Canadiens. Le Parlement ne peut pas laisser faire cela.

• (1245)

La motion du député de Yorkton—Melville nous donne une chance unique de revenir à la raison et de recentrer nos efforts sur la lutte contre le crime, ce qui est la véritable priorité aux yeux des Canadiens. Si nous le faisons, je suis convaincu que tous les partis appuieraient à l'unanimité l'adoption de mesures visant à rendre les peines plus sévères pour les criminels. Par ailleurs, la division du projet de loi nous permettrait d'aborder de front le débat sur l'enregistrement universel des armes à feu. Si les députés appuient la motion proposée, nous verrons peut-être vraiment le niveau d'appui dont jouit le programme d'enregistrement universel des armes à feu que le ministre veut mettre en place.